



EDF non payer par le syndicat

Par **modix**, le **23/03/2016** à **19:28**

Bonjour,

Je suis locataire.

il y'a deux semaines j'ai été avertie par ma voisine qu'il y'avait plus d'électricité dans les parties commune le syndic n'a pas payer les factures. Nous n'avons donc pas de lumière, ni de sonnette. Nous devons monter les escaliers dans le noir et la porte d'entrée est tous le temps ouverte pour laisser le facteur et autres rentrer.

Je voulais savoir quelle recourt j'avais pour éviter que cela persiste? et au près de qui?

Puis-je demander d'arrêter de payer le charges communes?

Par **janus2fr**, le **23/03/2016** à **19:34**

Bonjour,

Puisque vous êtes locataire, vous n'avez qu'un interlocuteur, votre bailleur. C'est donc vers lui qu'il faut vous retourner, d'abord par LRAR de mise en demeure de faire rétablir l'électricité, puis, sans réponse, devant le tribunal d'instance.